

# Guide pour la retraite

Pour un parcours en douceur, jetez un coup d'œil à ces conseils

ENTRE  
**3 et 5**  
ANS  
avant votre  
retraite

**1**  
AN  
avant votre  
retraite

**6**  
MOIS  
avant votre  
retraite

- Examinez** la possibilité de transférer vos avoirs dans des placements moins risqués, d'augmenter les cotisations et de rembourser les dettes.
  - Sachez** quelles incidences auront les dispositions du régime et la législation gouvernementale sur votre revenu.
  - Dressez la liste** des changements de mode de vie potentiels, comme voyager et déménager dans une nouvelle maison.
  - Déterminez** quelles sont vos dépenses actuelles pour créer un budget pour la retraite. N'oubliez pas l'inflation!
  - Estimez** vos revenus provenant de l'épargne personnelle, des régimes de retraite d'entreprise et des prestations de l'État.
- Passez en revue** votre budget pour voir s'il répond à vos besoins.
  - Assurez-vous** de respecter les conditions relatives à l'âge pour toucher un revenu.
  - Passez en revue** votre testament, vos procurations, vos assurances et vos placements.
  - Regroupez** votre épargne-retraite à un seul endroit.
  - Découvrez** à combien pourrait s'élever votre revenu de retraite. Notre Estimateur de revenu peut vous venir en aide.
- Choisissez** vos options de revenu de retraite. Nous pouvons vous aider à prendre vos décisions!
  - Vérifiez** les bénéficiaires des régimes de votre employeur et de vos régimes d'épargne individuels.
  - Informez** l'administrateur des avantages sociaux que vous prendrez votre retraite et remplissez les documents requis.
  - Faites** une demande de prestations de l'État. Communiquez avec Service Canada en ce qui a trait au Régime de pensions du Canada et à la Sécurité de la vieillesse (SV). Communiquez avec Retraite Québec relativement au Régime de rentes du Québec (RRQ).



**Nous sommes là pour vous aider :**

Appelez la *Ligne d'accès* au 1 800 724-3402 et demandez à parler à un spécialiste des placements et de la retraite ou discutez avec votre conseiller en sécurité financière.

## Principaux éléments à retenir

**Estimateur de revenu :** [www.parcoursjudicieuxexpress.com](http://www.parcoursjudicieuxexpress.com) > Vous arrivez

**Service Canada :** 1 800 277-9914 [www.servicecanada.gc.ca](http://www.servicecanada.gc.ca)

**Retraite Québec :** 1 800 463-5185 [www.rrq.gouv.qc.ca](http://www.rrq.gouv.qc.ca)

**Livret Solutions de revenu de retraite :** Ouvrez une session dans [www.grsaccess.com](http://www.grsaccess.com), cliquez sur Planification et apprentissage > Centre d'apprentissage > Solutions de revenu de retraite

LA  
**Great-West**  
COMPAGNIE  D'ASSURANCE-VIE

# Planifier pour l'avenir

Nous offrons une vaste gamme d'options de revenu de retraite. Selon vos choix, plusieurs facteurs auront un impact sur le montant d'argent que vous recevrez, notamment, votre âge ou celui de votre conjoint, le solde de votre compte, le taux de rendement et la législation gouvernementale. Les tableaux ci-dessous vous fourniront un aperçu de ce à quoi ressemblera votre épargne forfaitaire en tant que revenu mensuel, mais vous devriez également discuter avec un spécialiste des placements et de la retraite ou avec votre conseiller en sécurité financière.

Voici deux options prisées : Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) et rentes. Si vous souhaitez choisir – et modifier – votre revenu, le FERR vous permet de le faire (sous réserve de montants minimaux). Vous voulez peut-être une rente qui couvre vos frais de subsistance fixes, votre vie durant, ou opter pour une combinaison d'un FERR et d'une rente.



**Regardez une vidéo de deux minutes.** Rendez-vous au [www.youtube.com/greatwestgrs](http://www.youtube.com/greatwestgrs) > Simply speaking videos (vidéos En toute simplicité) > **Transformer votre épargne en revenu de retraite.**

## Revenu souple provenant d'un FERR

	Si vous retirez le montant minimal requis :		Si vous retirez un montant fixe (versement uniforme) supérieur au montant minimal :	
Votre épargne	Votre revenu mensuel*	Durée des versements	Votre revenu mensuel	Durée des versements
100 000 \$	347 \$ - 525 \$ de 65 à 94 ans, ensuite le montant baissera graduellement chaque année pour atteindre 231 \$ à 99 ans	35 ans (100 ans)	750 \$	13 ans (78 ans)
500 000 \$	1 733 \$ - 2 623 \$ de 65 à 94 ans, ensuite le montant baissera graduellement chaque année pour atteindre 1 155 \$ à 99 ans	35 ans (100 ans)	2 500 \$	25 ans (90 ans)

Hypothèses :  
Un taux de rendement de quatre pour cent, FERR souscrit à 65 ans

\*Si vous recevez seulement le montant minimal requis, votre épargne durera jusqu'à ce que vous atteigniez 100 ans. Le montant des paiements varie d'une année à l'autre en raison des facteurs indiqués précédemment dans ce document. Généralement, le montant augmente chaque année jusqu'à 94 ans et il diminue pendant les cinq années suivantes, afin que vous puissiez toucher un revenu jusqu'à ce que votre épargne soit épuisée lorsque vous atteindrez 100 ans.

## Revenu viager garanti provenant de rentes

Montant souscrit	Votre âge	Votre revenu mensuel viager
100 000 \$	65	550 \$
500 000 \$	65	2 765 \$

Hypothèses :  
Rente viagère sur une seule tête, homme, épargne provenant du régime de pension agréé de l'Ontario (après 1986)

Les exemples ci-dessus concernant les FERR et les rentes sont donnés à titre indicatif seulement (données en vigueur en novembre 2015). Les montants sont arrondis au dollar le plus près.

À notre connaissance, les renseignements fournis dans le présent document sont exacts au moment de leur publication, mais les règles et les interprétations peuvent changer. Ces renseignements sont de nature générale et visent uniquement à informer. Pour des questions particulières, vous devriez consulter un expert juridique, comptable ou fiscal.

LA  
**Great-West**  
COMPAGNIE  D'ASSURANCE-VIE